

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5960

commune (s) : Saint Fons

objet : **Revente, à la Commune, d'un terrain situé 18-20, avenue Gabriel Péri**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Saint Fons, en vue d'augmenter la capacité du parking public du centre-ville, la Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption, un terrain situé 18-20, avenue Gabriel Péri au prix de 210 000 €.

Il est constitué de deux parcelles d'une superficie de 381 mètres carrés cadastrées sous les numéros 388 et 391 de la section AC.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la ville de Saint Fons s'engage à acheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 210 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition dont le montant est estimé à 3 400 € ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, à la Commune, d'un terrain situé 18-20, avenue Gabriel Péri à Saint Fons.

2° - Autorise monsieur le président à signer la promesse d'achat correspondante ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 210 000 € résultant de cette revente ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,